

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
DU 27 novembre 2013
COMPTE RENDU

DATE DE CONVOCATION
19 NOVEMBRE 2013

L'an deux mil treize,
le VINGT SEPT NOVEMBRE à vingt heures trente
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes
en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Premier adjoint.

Étaient présents :

M. René TROTTIER et Mme Myriam LAMBERT, Adjoints,
Mmes, Françoise DENIAU, Patricia LAVALLIERE, Christelle PANIER, Laure
ROUSSEAU, Brigitte BRUNEAU, MM. Jean-Pierre LECOQ, Daniel BARBER, Didier
CHEVREUIL, conseillers municipaux
Formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 15

Absents excusés :

Roger SERVER, Maire, François FILLON, Christian de GRANDMAISON et RP Patrick
HALA, conseillers municipaux.

PRESENTS 11
VOTANTS 15

Procurations :

M. Roger SERVER donne procuration à M. Pascal LELIEVRE
RP Patrick HALA donne procuration à Mme Myriam LAMBERT
M. François FILLON donne procuration à M. René TROTTIER
M. Christian de GRANDMAISON donne procuration à M. Daniel BARBER

Secrétaire de séance : Madame Christelle PANIER

ORDRE DU JOUR

- 1 - Compte-rendu du conseil du 25 septembre 2013
- 2 - Recrutement de 3 agents recenseurs pour le recensement de la population en 2014
- 3 - Choix de l'entreprise pour les travaux de modification de l'éclairage du terrain d'honneur du terrain de football
- 4 - Choix de l'entreprise pour les travaux d'éclairage public :
 - Parking de la salle des fêtes
 - Bas de la rue Angevine
 - Rue Jules-Alain à l'entrée de la commune
- 5 - Projet de mise en place d'un conteneur semi-enterré pour les verres sur le parking du cimetière
- 6 - Choix de l'entreprise pour le changement de chauffage à la salle Reverdy
- 7 - Choix de l'entreprise pour les travaux de terrassement pour la pose du paratonnerre de l'église
- 8 - Transformation d'un poste d'Adjoint Territorial Principal 1^{ère} classe en poste de technicien à compter du 1^{er} janvier 2014
- 9 - Instauration de la Prime de Service et de Rendement pour le technicien territorial en lieu et place de l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité)
- 10 - Décision modificative n° 3 – Budget Général 2013 -
- 11 - Représentants au SIAEP Sarthe et Loir
- 12 - Choix de l'entreprise pour la fourniture de fleurs et engrais pour l'été 2014
- 13 - Ouverture de crédits d'investissement 2014 à hauteur de 25 % des crédits 2013
- 14 - Affaires diverses

En l'absence de Monsieur Roger SERVER, Maire, en convalescence suite à son opération (triple pontage) suite à un arrêt cardiaque, Monsieur Pascal LELIEVRE, premier adjoint, préside cette séance. Il rassure le Conseil sur l'état de santé de Monsieur le Maire, qui se remet doucement de son opération.

1 – COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 25 SEPTEMBRE 2013

Ce compte rendu n'appelle aucune observation et est approuvé.

2 – RECRUTEMENT DE 3 AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2014

- Vu la loi du 27 février 2002 dite de « démocratie de proximité » et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement qui prenant effet en 2004, dans le cadre du recensement de la population organisé à Solesmes
- Vu l'organisation du prochain recensement en 2014
- Vu le nombre de zones de collecte de la commune de Solesmes,
- Vu la dotation forfaitaire allouée à la commune qui s'élèvera à 2 790 €,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de recruter trois agents recenseurs pour le recensement de la population de 2014
- de rémunérer chaque agent suivant le nombre de feuilles de logement et de bulletins individuels collectés sur la base de :
 - o 0,90 € par feuille de logement remplie
 - o 1,50 € par bulletin individuel rempli
 - o 30 € pour l'ensemble des deux demi-journées de formation
 - o 30 € pour la tournée de reconnaissance
 - o de verser à l'agent recenseur effectuant la campagne (District n° 3) une indemnité de frais kilométriques correspondant au montant en vigueur suivant le nombre de kilomètres parcourus
 - o Ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune.
 - o Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2014

Il est précisé :

1) que les 3 agents recenseurs qui seront recrutés sont :

Madame Hélène CONGARD, Madame Micheline NAY, Monsieur Patrick LAFOSSE

1) que le recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014.

3 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE MODIFICATION DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN D'HONNEUR DU STADE DE FOOTBALL

Il est exposé au Conseil que les installations électriques du stade - éclairage et chauffage - arrivent à saturation à cause d'une consommation excessive des projecteurs (datant de plus de 20 ans), ce qui occasionne des coupures intempestives. Il est précisé également qu'un des projecteurs est hors service.

Il est donc proposé au conseil de remplacer les 8 projecteurs du terrain d'honneur par des projecteurs basse consommation de moindre puissance, mais dont l'éclairage est suffisant.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise Elec Eau de Sablé-sur-Sarthe pour un montant de 8336.40 € HT. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014.

4 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC : Parking de la salle des fêtes, bas de la rue Angevine, rue Jules-Alain à l'entrée de la commune -

Il est exposé au Conseil qu'il s'avère nécessaire d'effectuer les travaux suivants, prévus au Budget Primitif 2013 :

Parking salle des fêtes :

- 1 mât acier galvanisé hauteur 7 m + boule déco, 2 crosses simples, 2 lanternes 100 W SHP classe II

Bas de la rue Angevine :

- ❖ Dépose de 5 mâts existants (boules) + 1 lanterne sur façade
- ❖ Fourniture, pose et raccordement de 4 ensembles (identique au reste de la rue Angevine) constitués de :
. un mât acier galvanisé hauteur 7 m + boule déco, une crose simple, une lanterne 100 W SHP classe II
- ❖ Fourniture, pose et raccordement d'un ensemble de style sur façade

Rue Jules-Alain (entrée de la commune) :

- ❖ Fourniture, pose et raccordement de 3 ensembles constitués de :
. Un mât acier galvanisé hauteur 7 m + boule déco ; une crose simple ; une lanterne 100 W SHP classe II

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise Citéos pour un montant de 23 004.55 € HT. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014.

5 – PROJET DE MISE EN PLACE D'UN CONTENEUR SEMI ENTERRE POUR LES VERRES SUR LE PARKING DU CIMETIERE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise HUET pour un montant de 630 € HT pour les travaux de génie civil,
- ❖ de commander auprès de la communauté de communes un conteneur semi-enterré pour les verres d'un montant de 2 518.99 € HT - 503.80 € (participation de 20 % du HT de la Communauté de Communes de Sablé) pour remplacer le conteneur pour les verres existant sur le parking du cimetière

6 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE CHANGEMENT DE CHAUFFAGE A LA SALLE REVERDY -

Il est exposé qu'il est nécessaire de changer le chauffage de la salle Reverdy qui ne donne plus du tout satisfaction aux utilisateurs (ventilos convecteurs).

Ainsi il est proposé d'installer 4 radiateurs de 2 000 W avec programmation hebdomadaire dans la grande salle.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre, mieux disante, de l'entreprise ELEC EAU pour un montant de 4 524.75 € HT. Les crédits seront inscrits au budget 2014.

7 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR LA POSE DU PARATONNERRE DE L'ÉGLISE -

Il est rappelé que par délibération en date du 13 août 2013 a été prise la décision de mettre en place un paratonnerre à l'église suite aux dommages occasionnés par la foudre au clocher de l'église le 8 juin dernier.

Lors du conseil du 25 septembre 2013, après réception des devis, le conseil avait été informé que l'entreprise BODET, mieux disante, exécuterait ces travaux.

Il avait été précisé que des travaux de terrassement s'avèreront nécessaires pour compléter cette installation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise HUET Travaux Publics pour un montant de 2 726.75 € HT pour ces travaux de terrassement. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014.

8 – TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL 1^{ère} classe EN POSTE DE TECHNICIEN A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2014

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transformer un poste d'adjoint territorial 1^{ère} classe en poste de technicien à compter du 1^{er} janvier 2014.

9 – INSTAURATION D'UNE PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT POUR LE TECHNICIEN TERRITORIAL EN LIEU ET PLACE DE L'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité)

Il est exposé au conseil que suite à la délibération, prise lors de cette même séance, créant un poste de technicien à compter du 1^{er} janvier 2014, il convient d'instaurer une prime de service et de rendement pour ce grade, en lieu et place de l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) qui ne peut pas être attribuée à ce grade.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer, à compter du 1^{er} janvier 2014, la Prime de Service et de Rendement en lieu et place de l'IAT pour le grade de technicien, sur la base de 1.5 fois le taux de base.

10 - DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET GENERAL 2013 -

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- RECETTES :

Chapitre	Article	Intitulé	Prévu au BP et DM 1 et 2 2013	DM n° 3	Inscription totale
70	70311	Concessions dans le cimetière	1 000 €	+ 500 €	1 500 €
74	74121	Dotations de solidarité rurale	11 000 €	+ 5 000 €	16 000 €
74	74127	Dotations Nationales de Péréquation	15 060 €	+ 25 000 €	40 060 €
77	7788	Produits exceptionnels divers	0 €	+ 12 000 €	12 000 €
		TOTAL RECETTES		+ 42 500 €	

- DÉPENSES :

Chapitre	Article	Intitulé	Prévu au BP et DM 1 et 2 2013	DM n° 3	Inscription totale
011 - 60	60612	Energie-Electricité	53 588 €	+ 18 000 €	71 588 €
011 - 60	6068	Autres matières et fournitures	8 549 €	+ 1 000 €	9 549 €
011 - 61	611	Contrats de prestations	1 500 €	+ 300 €	1 800 €
011 - 62	6225	Indemnité au comptable	300 €	+ 600 €	900 €
011 - 62	6226	Honoraires	1 000 €	+ 200 €	1 200 €
011 - 62	6231	Annonces et insertion	1 000 €	+ 600 €	1 600 €
011 - 63	63512	Taxes foncières	4 000 €	- 200 €	3 800 €
012 - 62	6218	Autre personnel exté	42 000 €	+ 14 000 €	56 000 €
012 - 64	6451	Cotisations URSSAF	40 000 €	+ 5 000 €	45 000 €
012 - 64	6453	Cotisations Caisses retraite	64 000 €	+ 3 000 €	67 000 €
023	023	Virement section inv	222 532.30	- 2 891.31 €	219 640.99 €
042	6811	Amortissement sub équipement	0 €	2 891.31 €	2 891.31 €
		TOTAL DÉPENSES		42 500 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **RECETTES :**

Chapitre	Article	Intitulé	Prévu au BP et DM 1 et 2 2013	DM n° 3	Inscription totale
021	021	Virement à la section de fonctionnement	222 532.30 €	- 2 891.31 €	219 640.99 €
040	2804133	Amortissement subv équipement	0 €	+ 2 557.79 €	2 557.79 €
040	280422	Amortissement subv équipement	0 €	+ 333.52 €	333.52 €
		TOTAL RECETTES		0 €	

- **DÉPENSES :**

Chapitre	Article	Intitulé	Prévu au BP et DM 1 et 2 2013	DM n° 3	Inscription totale
		TOTAL DÉPENSES		0 €	

11 – REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU S.I.A.E.P. Sarthe et Loir -

Il est rappelé au Conseil leurs délibérations :

- Du 7 janvier 2013 émettant un avis favorable :

- ❖ à la fusion du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Martinière (SIAEP de la Martinière) et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Bazouges sur le Loir,
- ❖ à l'extension à la commune de Précigné,
- ❖ au projet de statuts

- Du 12 février 2013 approuvant la représentation des communes au sein du nouveau syndicat issu de cette fusion : (S.I.A.E.P. Sarthe et Loir : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Sarthe et Loir)

Il convient à présent de désigner 1 délégué titulaire et un délégué suppléant à ce nouveau syndicat.

Il est rappelé que les représentants au SIAEP de la Martinière étaient les suivants :

- Roger SERVER : Délégué titulaire
- Pascal LELIEVRE : Délégué suppléant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer les représentants suivants au SIAEP Sarthe et Loir :

- Délégué titulaire : Roger SERVER
- Délégué suppléant : Pascal LELIEVRE

12 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA FOURNITURE DES FLEURS ET TERREAU POUR L'ETE 2014 -

Il est présenté deux devis concernant la fourniture de fleurs et de terreau pour l'été 2014 :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre la mieux disante d'EARL SERRES DE BELLEVUE à Solesmes pour un montant de 3 378.58 € HT.

13 - OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2014 A HAUTEUR DE 25 % DES CREDITS 2013 -

Conformément à l'article 5 de la Loi n° 88.13 du 05 janvier 1998, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir des crédits d'investissement pour 2014 pour un montant de 159 000 € correspondant à la limite de 25 % des crédits d'investissement 2013, et de s'engager à inscrire ces 159 000 € au Budget Primitif 2014.

Cette disposition a pour objet de lancer dès maintenant des travaux à exécuter rapidement.

* Montant total des crédits d'investissements inscrits en 2013 : (hors remboursement emprunts et déficit investissement)	638 272.99 €
* 25 % de ces crédits représentent une enveloppe de :	159 718.25 €
* Montant des crédits ouverts :	159 000.00 €

Détail des dépenses à prendre en compte en 2014 avant le vote du BP 2014 dans l'enveloppe de 25 % des crédits ouverts en 2013 :

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	7 000 €	
2111 : Terrains nus	:	2 000 €
2152 : Installation de voirie	:	2 000 €
2183 : Matériel de bureau et matériel	:	1 000 €
2184 : Mobilier	:	1 000 €
2188 : Autres immobilisations corporelles	:	1 000 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	152 000 €	
2313 : Constructions, bâtiments communaux ...	:	75 000 €
2315 : Voirie, éclairage public ...	:	77 000 €

Soit la somme de : 159 000 €

14 – AFFAIRES DIVERSES -

1) Cale de mise à l'eau

Monsieur Pascal Lelièvre fait part au conseil que les travaux de mise en place d'une cale de mise à l'eau sur le terrain appartenant à la commune, en bord de Sarthe, sont terminés.

2) Activités périscolaires

Madame Myriam Lambert tient à tenir informé le Conseil du bon fonctionnement des activités périscolaires.

En effet, de nouvelles activités ont été mises en place après les vacances de la Toussaint.

Elle précise que ce sont les enfants qui choisissent leurs activités :

- aide aux leçons
- activité physique
- jeux extérieurs ou intérieurs
- activités en ludothèque
- activités manuelles et accueil des petits
- activité jardinage

Ces activités sont très appréciées des enfants.

Madame Myriam Lambert en profite pour remercier tous les bénévoles qui s'investissent dans ces activités et qui complètent l'effectif du personnel communal et de l'Education Nationale, et qui permettent que celles-ci puissent fonctionner.

3) Téléthon 2013

Monsieur René Trottier fait part au Conseil que dans le cadre du Téléthon 2013 qui aura lieu le week-end des 7 et 8 décembre prochains, la commune a été sollicitée pour être ville étape. En effet, le samedi 7 novembre 2013 une caravane du téléthon partira d'Auvers le Hamon à 8 h pour arriver à Noyen sur Sarthe vers 17 h, après avoir traversé les communes de Juigné, Solesmes, Sablé, Courtiliers, Louailles, Le Bailleul, Arthezé, Malicorne. La caravane s'arrêtera donc à Solesmes entre 9 h 45 et 10 h 05 le samedi 7 décembre à la salle Reverdy. Les solesmiens sont invités à se joindre à cette caravane et à apporter leurs contributions, même minime. Il est précisé qu'une animation (initiation au jeu de Molky) sera organisée sur place avec le concours du Comité des Fêtes de Solesmes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.